

Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 7 (1919)

Heft: 81

Artikel: Les femmes et la chose publique : chronique parlementaire fédérale

Autor: Montandon, Irène

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-254931>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 22.01.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Partout le progrès est en marche, les succès du suffrage féminin se multiplient, et les pays exclusivement masculins politiquement parlant, seront bientôt des îlots perdus au milieu des îlots montants de la véritable démocratie et des conquêtes du suffrage vraiment universel. Aussi ne pouvons-nous partager l'opinion de M. Graber, conseiller national, fidèle auditeur de nos séances et féministe de la première heure : il nous déclarait au banquet qu'autrefois c'était charmant d'être féministe, mais que la cause perdait de son intérêt, maintenant qu'elle était gagnée, que chacun était féministe et qu'il n'y avait plus de portes à enfoncer. Nous estimons, au contraire, puissamment intéressant d'être féministe à l'heure que nous vivons, de voir disparaître une injustice et de sentir que bientôt, partout sous la voûte des cieux, les femmes seront des êtres libres, majeurs, responsables, pouvant donner toute leur mesure et travailler de toutes leurs forces. Possesseurs des mêmes droits et des mêmes devoirs que les hommes leurs frères, elles pourront enfin collaborer avec eux à la réalisation de leur rêve : l'avènement d'une humanité meilleure.

Lucy DUTOIT.

Les Femmes et la Chose publique

Chronique parlementaire fédérale

L'activité déployée par nos parlementaires durant la session de juin — pour s'être ressentie un peu de l'approche des élections — n'en a pas moins été très réelle et très diverse. Beaucoup d'objets ont été liquidés au cours de cette session ; quelques décisions importantes y ont été prises !

Nous y avons vu aboutir deux projets qui constituent un progrès important de notre législation sociale. Il s'agit d'une part de l'introduction de la semaine de 48 heures dans toutes les exploitations soumises à la loi sur les fabriques ; d'autre part de la loi portant sur l'organisation des conditions du travail. Nous n'avons pas à insister ici sur la grande idée de justice que réalise l'introduction de la semaine de 48 heures. Bornons-nous à relever l'ensemble et la rapidité avec laquelle une mesure transformant aussi profondément nos conditions économiques a été votée par un Parlement qui, il y a peu de mois, eût sans doute réuni encore une forte majorité hostile à cette réforme. C'est que, entre temps, les idées ont marché dans le monde et il a fallu marcher avec elles. Ce qu'il y a d'intéressant à signaler ici, c'est la part minime qu'a prise notre autorité législative à l'élaboration du projet en question. En somme, tout le travail a été fait par les principaux intéressés, soit les employeurs et les employés, au cours de nombreuses conférences qui ont réuni les délégués des associations patronales et ouvrières pendant tous ces derniers mois. Actuellement, les Chambres n'ont plus guère fait autre chose que de sanctionner un accord préparé par les parties intéressées. Nous tenons ici une fois de plus la preuve que lorsqu'une idée est mûre — elle s'impose par sa force même — en dépit de toute résistance.

Il n'en est pas autrement de la loi portant sur l'organisation des conditions du travail. Jusqu'ici toute cette matière n'avait point été réglementée. Or, aujourd'hui, la situation créée par la guerre sur notre marché du travail a fait comprendre la nécessité de ne point livrer au hasard des circonstances un domaine social qui est actuellement, d'un bout du monde à l'autre, le domaine des grandes luttes. La loi se propose surtout de réglementer les conditions du travail à domicile, par la création d'un office fédéral du travail, d'offices de salaires, destinés à fixer des

normes déterminées quant aux conditions du travail et à sa rémunération.

La solution réjouissante donnée à ces deux questions est de nature à nous faire bien augurer du sort de celle soulevée par les motions Göttisheim et Greulich, tendant à accorder aux femmes les droits politiques. Dans la grande rubrique où figurent toutes les revendications de ceux qui sollicitent une plus grande justice sociale, toutes ces questions ont une importance égale et l'aboutissement de l'une ne peut que constituer un encouragement pour le succès de l'autre.

Cela au sujet des réformes sociales. En ce qui concerne les questions de politique internationale qui revêtent, elles aussi, pour notre pays une importance qu'elles n'ont jamais connue, nous avons à citer le discours prononcé par M. Calonder au Conseil des Etats, au sujet des pourparlers relatifs à la Ligue des Nations. Le Chef du Département politique, tout en restant très objectif dans son exposé, a laissé entrevoir que le refus de la Suisse d'entrer dans la ligue, constituerait une faute politique dont les conséquences pourraient être très considérables pour notre pays.

Signalons encore dans le même ordre d'idées, le débat sur la convention du Gothard, suscité par les motions Michel et Graber. Cette question qui avait en son temps soulevé la légitime indignation du peuple suisse a été discutée très paisiblement au Conseil national, sans doute parce que, selon toutes prévisions, une solution satisfaisante pourra bientôt être apportée à cette question. M. Haab a du reste donné au sujet de la révision prochaine de la convention, les assurances les plus rassurantes.

En ce qui concerne les événements politiques récents, nous relevons notamment le débat sur la question d'amnistie et les interpellations au sujet des troubles de Zurich. Ces deux objets se touchent de près, car il y a lieu de présumer que les Chambres n'eussent pas rejeté la demande d'amnistie en faveur des six principaux accusés de la grève générale à une si grande majorité (139 députés contre 18 ont rejeté l'amnistie au Conseil national), si les pénibles événements de Zurich n'eussent pas incliné le parlement à juger avec plus de sévérité le cas des accusés du tribunal militaire.

La place nous manque pour parler encore d'une série d'objets liquidés au cours de cette dernière session. Rappelons pour mémoire l'initiative tendant à la suppression des maisons de jeu.

Signalons également en terminant l'adoption de deux arrêtés d'une grande actualité tendant à lutter contre les conséquences si inquiétantes de notre crise du chômage, et à encourager en même temps la reprise du bâtiment.

... Tandis que bon nombre de questions urgentes viennent d'être liquidées, de nouveaux problèmes pointent à l'horizon. La dernière session de cette législature, fixée pour le début de septembre, aura à s'occuper de grands problèmes de politique extérieure et intérieure : attitude de la Suisse à l'égard de la Ligue des Nations, question du Vorarlberg (?), introduction de l'assurance vieillesse-invalidité, etc.

Peu de générations comme la nôtre auront été appelées à prendre des décisions modifiant si profondément la situation de notre Etat... puisse-t-elle se montrer constamment à la hauteur de sa tâche.

Irène MONTANDON.